

COMMUNE DE PLUMERGAT



Séance du Conseil municipal du 18 mars 2024

Délibération n°2024/03/4

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

Étaient présents :

Sandrine CADORET, Michel JALU, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Martine CHAPEAU, Bernard FRANÇOIS, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Valérie THOMAZO, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Romuald PRONO, Claire LE GUNÉHEC, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Samuel LE PENNEC

Absentes excusées
et représentées :

Maryline PRADIC a donné pouvoir à Odile ROSNARHO, Éva LEROUX a donné pouvoir à Claire LE GUNÉHEC, Joëlle LE GAT a donné pouvoir à Richard POTEL

Secrétaire de séance : Philippe LE RAY

Date de convocation : 12 mars 2024

Objet : Approbation du compte administratif 2023 et affectation du résultat

A la clôture de l'exercice, le vote du compte de gestion et du compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité. Cet arrêté permet de dégager le résultat proprement dit (section de fonctionnement), le solde d'exécution (section d'investissement) et les restes à réaliser.

Le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision du Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2023 qui se résumant ainsi :

A- Section de fonctionnement :

1) Dépenses (charges rattachées comprises)

Chapitres	Dépenses	Prévisions	Réalisations
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 224 687,00 €	954 687,55 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 714 806,00 €	1 701 630,41 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	103,00 €	103,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	625 000,00 €	568 522,55 €
Chapitre 66	Charges financières	40 843,00 €	40 264,54 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	226,00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	26 700,00 €	25 000,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	- €	- €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	142 318,00 €	
Chapitre 042	Opérations d'ordre (dont dotation amortissements)	247 000,00 €	236 845,10 €
Total des dépenses de fonctionnement		4 026 457,00 €	3 527 279,15 €

2) Recettes (produits rattachés compris)

Chapitres	Recettes	Prévisions	Réalisations
Chapitre 013	Atténuations de charges	50 000,00 €	82 953,54 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	300 000,00 €	357 315,14 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	291 004,00 €	317 228,11 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	1 607 860,00 €	1 659 454,32 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 134 328,00 €	1 237 629,17 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	421 639,56 €	442 560,74 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	- €
Chapitre 78	Reprises provisions semi-budgétaires	200,00 €	110,29 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	15 500,00 €	14 831,20 €
Total des recettes de fonctionnement		3 825 531,56 €	4 112 082,51 €

B- Section d'investissement :

1) Dépenses

Chapitres	Dépenses	Prévisions	Réalisations
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	193 006,00 €	77 293,73 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement	4 000,00 €	- €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 100 476,00 €	398 644,45 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 646 661,00 €	562 156,27 €
Chapitre 10	Taxe d'aménagement	- €	- €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	178 500,00 €	176 016,88 €
Chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	500,00 €	500,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	15 500,00 €	14 831,20 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	455 700,00 €	24 596,60 €
Total des dépenses d'investissement		3 594 343,00 €	1 254 039,13 €

2) Recettes

Chapitres	Recettes	Prévisions	Réalisations
Chapitre 13	Subventions d'investissement	496 072,00 €	29 520,77 €
Chapitre 16	Emprunts	- €	- €
Chapitre 10 (10222)	FCTVA	90 000,16 €	92 591,10 €
Chapitre 10 (10226)	Taxe d'aménagement	72 500,00 €	85 906,66 €
Chapitre 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	450 000,00 €	450 000,00 €
Chapitre 021	Virement de la section fonctionnement	142 318,00 €	
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	247 000,00 €	236 845,10 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	455 700,00 €	24 596,60 €
Total des recettes d'investissement		1 953 590,16 €	919 460,23 €

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Madame le Maire ne peut prendre part au vote et quitte la séance.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Section de fonctionnement :

. Dépenses : 3 527 279,15 €

. Recettes : 4 112 082,51€

. Excédent : 584 803,36 €

Section d'investissement :

- . Dépenses : 1 254 039,13 €
- . Recettes : 919 460,23 €
- . Déficit : 334 578,90 €
- . Restes à réaliser en investissement : 1 086 682 € en dépenses et 767 757 € en recettes

2. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE :

Compte tenu des résultats dégagés par le compte administratif 2023 :

Section de fonctionnement	Montants
Dépenses nettes	3 527 279,15 €
Recettes nettes	4 112 082,51 €
Résultat d'exécution de l'exercice	584 803,36 €
Résultat antérieur reporté 2022	200 925,44 €
Résultat de clôture cumulé	785 728,80 €
Section d'investissement	Montants
Dépenses nettes	1 254 039,13 €
Recettes nettes	919 460,23 €
Résultat d'exécution de l'exercice	-334 578,90 €
Résultat antérieur reporté 2022	1 640 752,84 €
Restes à réaliser en dépenses	1 086 682,00 €
Restes à réaliser en recettes	767 575,00 €
Résultat de clôture cumulé (restes à réaliser compris)	987 248,94 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante de les affecter comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	
Au financement de l'investissement 2024 (c/1068)	450 000,00 €
En report à nouveau en fonctionnement (c/002)	335 728,80 €

Sur proposition de la commission finances réunie le 11 mars 2024,

Après avoir entendu l'exposé sur l'analyse du compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être fait présenter les résultats de l'exercice 2023 du budget de la commune,

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2313-1, L. 2121-31, L. 2341.1, L. 2343-1 et 2,

VU le document budgétaire transmis par Madame le Maire,

Madame le Maire ayant quitté la séance pour le vote de l'article 1^{er}, le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Michel Jalu, 1^{er} Adjoint,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : PREND ACTE des résultats du compte administratif 2023 établi par Madame le Maire.

Article 2 : CONSTATE la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2023.

Article 3 : DÉCIDE d'affecter le résultat du compte administratif 2023 tel que présenté ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,
Philippe LE RAY.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

